

Bulletin municipal n°10

ECHANDÉLYS

Le printemps vient d'arriver...



Photo Yvette Renaudias

... et ses pluies bienfaitrices qui nous donnent l'espoir de belles récoltes ?

MAI 2023

Le billet du maire

A celui qui me questionnait, il y a peu, sur l'avancée des projets dans notre commune, je serais tenté de répondre que « nous nous hâtons avec lenteur ».

C'est-à-dire, pour reprendre Google, que « nous avançons à la fois avec une persévérance infatigable et une prudente réserve vers le but que nous voulons atteindre, sans compromettre par des imprudences le succès auquel nous aspirons »

Pour preuve, prenons un par un les « 3 gros projets » de notre plan d'aménagement durable :

1) Le réaménagement de la Place nécessite 2 études préalables en 2023 :

- un diagnostic archéologique dont vous trouverez le détail en page 9
- un diagnostic assainissement permettant d'établir un état des réseaux, avant d'engager des travaux de revêtement de surface

L'année 2024 étant consacrée aux travaux sur les réseaux, à l'élaboration de l'avant-projet définitif et à la recherche des financements, ce n'est donc pas avant 2025 que débiteront les travaux.

2) La mise en accessibilité de l'école sera précédée en 2023 et sous la conduite d'un bureau d'études, d'une large concertation avec les acteurs concernés pour arriver à cerner au plus près les besoins, élaborer un projet d'aménagement et en chiffrer les coûts. Les annonces récentes du Président Macron pour aider les communes à financer de tels projets pourraient nous permettre sa réalisation dans les meilleurs délais.

3) Pour ce qui concerne la maison des associations, c'est finalement sur la parcelle du « terrain de basket » à La Parade qu'elle sera édifiée en 2024.

Une étude de sols a été réalisée en avril dont les résultats sont favorables. Une rencontre est prévue dans les prochains jours, avec un bureau d'architecture pour élaborer les plans du futur local et nous permettre de déposer un permis de construire à l'automne 2023.

Bien évidemment liée à l'obtention des subventions, la réalisation de ce projet dépendra aussi beaucoup de nos amis chasseurs qui se sont engagés à apporter leurs savoir-faire à sa construction.

A celui qui, demain, se demanderait comment les finances de la commune peuvent-elles « absorber » cet ambitieux programme, je répondrais que depuis notre arrivée aux « affaires » en 2020, nous nous sommes attachés à créer les conditions pour que cela soit possible :

- Aucun nouvel emprunt pour financer les investissements réalisés pendant ces 3 années
- Un désendettement ramené en 3 ans de 247 259 € à 185 025 €
- Une gestion rigoureuse permettant de dégager chaque année une capacité d'autofinancement de 35 à 40 000 €

Autant d'indicateurs au vert, qui placent la commune en situation favorable pour réaliser ses projets.

Christian Heux, maire

Au fil des conseils municipaux



Conseil du 4 avril 2023

Présents : Cees Breur, Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Romuald Morin-Lebourg, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Procuration : Jean- Philippe Meunier a donné procuration à Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le conseil municipal :

- * valide le compte de gestion et le compte administratif de la commune pour 2022, suite à leur présentation par Yvette Renaudias 1^{ère} adjointe en charge des finances, le Maire ne prenant pas part au vote.

Budget de fonctionnement : excédent de 134 832,23 €

Vote POUR à l'unanimité

Budget d'investissement : déficit de 43 468,70 €

Vote POUR à l'unanimité

Compte administratif (compte de résultats) : **excédent de 91363,5 € dont 34991,19 € pour les sections**

Vote POUR à l'unanimité

- * vote les subventions aux associations :

- ADMR : 100 €

- Amicale des anciens pompiers : 50 €

- FNACA : 25 €

- Asso parents d'élèves : 200 €

- Les Champs de Lys : 200 €

- Société de chasse : 200 €

- Comité des fêtes : 200 €

- ETJ63 : 200 €

- ADAACL : 1 000 € pour l'organisation de la fête du Livre et du jeu avec Condat.

Vote POUR à l'unanimité

- * vote le budget primitif général de la commune pour 2023, présenté par le maire

Budget de fonctionnement : 401 274,53 € en dépenses et en recettes

Vote POUR à l'unanimité

Budget d'investissement : 186 490,10 € en dépenses et en recettes

Vote POUR à l'unanimité

- * entérine le compte de gestion et le compte administratif du budget d'assainissement de la commune et de Deux-Frères pour 2022

Budget de fonctionnement : déficit de 1 234,89 €

Vote POUR à l'unanimité

Budget d'investissement : excédent de 13 945,74 €

Vote POUR à l'unanimité

Compte de résultats : excédent de 12 710,88 €

Vote POUR à l'unanimité

- * vote le budget primitif de l'assainissement pour 2023,
Budget de fonctionnement ; 18 226 € en dépenses et recette
Vote POUR à l'unanimité
Budget d'investissement : 35 747,77 € en dépenses et recettes
Vote POUR à l'unanimité
- * approuve l'augmentation des tarifs du budget de fonctionnement de l'assainissement collectif, : coût de l'abonnement 70 € contre 60 € actuellement, et 1,10 € le m³ d'eau au lieu de 1€
Vote POUR à l'unanimité
- * choisit de ne pas augmenter cette année le taux d'imposition des taxes directes locales sur le bâti, sur le non bâti et sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Toutefois, les impôts locaux seront à la hausse du fait d'une augmentation de 7% des bases d'imposition par l'Etat
Vote POUR à l'unanimité

Conventions :

Le conseil municipal

- * adhère à la mission de médiation proposée par le centre de gestion 63 à destination des agents communaux
Vote POUR à l'unanimité
- * accepte la modification des statuts du territoire d'énergie 63 (Sieg 63)
Vote POUR à l'unanimité
- * accepte le règlement d'attribution des biens sectionnaux à vocation agricole ou pastorale
Vote POUR à l'unanimité
- choisit l'adhésion auprès de l'ADIT (agence départemental d'ingénierie territoriale) au forfait solidaire de 5 € par habitant et par an. Cet organisme accompagne les communes dans leurs études relatives au numérique, à la voirie ou l'assainissement collectif, ainsi que dans le montage de dossiers de demande de subventions.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

- * Stérilisation des chats errants : le maire rappelle la convention existant entre le refuge de Gerzat et la commune, permettant d'avoir un tarif dégressif pour la stérilisation de chats selon le nombre d'animaux opérés sur un trimestre : femelle 20 €, mâle 10 € si plus de 10 chats par trimestre
- * Il a été repéré 4 emplacements possibles pour l'installation d'une antenne téléphonique relais, pour couvrir en priorité Le Bourg et possiblement le village de Deux-Frères. Un site sera retenu au vu des critères de réception et de faisabilité des travaux.

Budgets prévisionnels pour l'année 2023

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 401 274.53 €.

Au chapitre des dépenses , nous avons notamment prévu :

- une augmentation des charges à caractère général d'environ 10% en prévision des hausses des tarifs de l'énergie : électricité, carburant, granulés pour le chauffage, des coûts de l'alimentation pour la cantine,
- une enveloppe pour la classe verte de l'école,
- une provision pour la réfection des chemins vicinaux.

Au chapitre des recettes les impôts et taxes augmentent 3 000 € du fait de l'augmentation des bases des taxes foncières ; les dotations de l'Etat restent stables.

En ce qui concerne l'assainissement :

- Le budget de fonctionnement s'élève à 18 226 €, il tient compte d'une augmentation de 0.1 € par m3 et de 10 € pour l'abonnement. Les tarifs passent respectivement à 1.1 €/ m3 et 70 € pour l'abonnement
- Le budget d'investissement s'élève à 35 747.77 € : il prévoit une étude des réseaux d'assainissement pour 15000 €, avec une subvention de 10 000 € de l'agence Loire Bretagne et du Département.

Prévision d'investissement pour l'année 2023

Les prévisions d'investissement pour 2023 s'élèvent à 186 490,10 €

Ce que prévoient les dépenses :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 14 325,42 €
- Des études pour un montant de 30 000 € dont 15 000 € pour la place, 8 000 € pour la maison des associations, 7 000 € pour la cour de l'école
- La voirie de Parel pour un montant de 61 776 € prévue en 2022 et reportée cette année, un tronçon de voirie à Deux-Frères et à Fiosson pour accéder aux nouvelles habitations, pour un montant de 16 344 €
- Des achats de matériels pour un montant de 2 900 €
- Le changement de la fenêtre de la sacristie pour un montant de 900 €
- L'achat du défibrillateur prévu en 2022, livré cette année, d'un montant de 2 230 €
L'achat et la pose du colombarium commandé en 2022 et livré cette année pour un montant de 5 000 €
- Le paiement des barrières à neige de 2022 pour un montant de 4 700 € et l'achat de nouvelles barrières en 2023 pour un montant de 5 000 €
- L'éclairage public pour 3 721.68 €
- Le remboursement de la caution du Relais de la Fontaine pour 500 €
- Un report de 30 093 € correspondant à des restes à réaliser de 2022
- Une déclaration modificative concernant une imputation comptable pour 9 000 €

Ce que prévoient les recettes :

- Le remboursement de la TVA par l'Etat pour un montant de 18 804.46 €
- La caution du Relais de la Fontaine pour 500 €
- Une subvention du Département (FIC) pour la voirie d'un montant de 19 347 €
- Une subvention de l'Etat (DETR) pour la voirie d'un montant de 19 530 €
- Une aide du Département pour l'achat du défibrillateur d'un montant de 750 €
- Une subvention du département pour les études de la cour de l'école d'un montant de 3 400 €
- Des amortissements pour 1 518 €
- Une déclaration modificative concernant une imputation comptable pour 9 000 €
- Un report de 77 456 € correspondant à des restes à réaliser de 2022
- Un virement du budget de fonctionnement de la commune de **36 184.64 €** pour équilibrer les dépenses

Ils ont choisi de vivre ici

Bonjour Stéphanie et François, et merci de d'avoir bien voulu répondre à nos questions. Tout d'abord, pouvez vous nous dire qui vous êtes , vos origines, votre parcours ?

Nous sommes nés en Alsace à Mulhouse pour Stéphanie et à Strasbourg pour François. Nous avons passé la quasi totalité de notre vie en Alsace, mis à part une incartade dans le Doubs pour François. Nous avons chacun un fils, qui vit et travaillent en Alsace. Une grande partie de nos familles est en Alsace, dans les Vosges mais également en Angleterre. Nous sommes, tous les deux, de formation technique spécialisée en Métallurgie et management. Nous avons fait le plus gros de notre carrière professionnelle chez Constellium (ex Péchiney), entreprise mondiale de transformation de l'aluminium. Stéphanie œuvre dans le domaine de la qualité et François a fait sa carrière dans le management d'équipes et d'atelier de production. Stéphanie travaille actuellement sur le site d'Issoire et François a la chance de pouvoir profiter de sa retraite depuis le mois d'octobre 2022. En dehors de son emploi professionnel, Stéphanie a suivi une formation de naturopathe pendant 4 ans et obtenu un diplôme de Naturopathe - Praticienne de Santé. Elle pratique de façon occasionnelle et à la demande, notamment lors de séjours « jeûne et randonnée » qu'elle encadre. Elle s'est également formée aux massages ayurvédiques. Nous sommes des amoureux de la nature, de la montagne, de jardinage, de randonnées et de sport. François a pratiqué pendant 40 ans le Handball en compétition, mais aussi du vélo, ski, course à pied avec Stéphanie, triathlon.....l'âge avançant et les bobos divers aidant, on s'est un peu calmé. François a également œuvré dans le monde associatif et occupé plusieurs fonctions (Président, secrétaire, trésorier, mais égale-



Stéphanie THIMONT et François WURTZ dans leur belle propriété

ment entraîneur et arbitre) au sein d'un club de handball. Stéphanie a joué des cordes vocales durant plusieurs années dans une chorale à Rixheim et c'est tout naturellement qu'elle a intégré la chorale d'Echandelys à la période de Noël. Nous sommes également des motards, chacun sur sa moto ou en duo lors de balades du WE ou de voyages un peu plus lointains (Alpes, Pyrénées, Corse, Ir-

lande entre autres). Nous sommes arrivés en Auvergne en Septembre 2018, motivés par une envie de changement et une opportunité professionnelle pour Stéphanie. Nous y avons fait un voyage de reconnaissance et la beauté des paysages Auvergnats nous a convaincus. Nous nous sommes installés à Perrier avant d'envisager une implantation plus durable dans la région et l'achat d'une maison.....

Comment en êtes vous arrivés à venir vous installer sur notre commune ?

.....et nous avons trouvé notre bonheur à Echandelys. Nous cherchions une maison un peu atypique, en vieilles pierres, suffisamment grande et équipée pour accueillir notre famille et nos amis et de l'espace pour notre petit chien lanko. Nous avons d'abord orienté nos recherches du côté du Sancy, mais nous n'avons rien trouvé qui nous corresponde, puis nous avons élargi sur le Livradois, tout en faisant bien attention de rester dans des temps de trajet raisonnables vers Issoire . Et un beau jour du mois de Septembre 2021, Stéphanie a vu l'annonce pour la vente de notre maison actuelle sur Le boncoin. La maison nous a tout de suite plu et l'accueil de Anne et Georges a été des plus agréables ; ils nous ont fait une belle promotion d'Echandelys et de ses environs. Deux semaines après notre première visite, la décision était prise et nous donnions notre accord pour cette belle maison que nous apprécions depuis.

Après quelques travaux de remise à nos goûts et d'améliorations, nous profitons également du grand jardin dans lequel Stéphanie a créé un potager. Nous avons également décidé de partager notre maison en créant des chambres d'hôtes sous le nom "Le Couchant" en référence aux magnifiques couchers de soleil qui enflamment notre horizon des belles soirées d'été. Voilà comment on passe du Munster au Saint Nectaire puis à la Fourme d'Ambert !

Maintenant que vous commencez à prendre vos marques dans votre nouvelle demeure, qu'est ce que vous appréciez plus particulièrement dans ce coin du Livradois ?

Nous avons trouvé à Echandelys ce que nous y recherchions : le calme, le bon air, la nature, la proximité des chemins de randonnée et de VTT, la cueillette des champignons, une vraie alternance des saisons. Nous avons également découvert des habitants qui nous ont réservé un accueil chaleureux et bienveillant, des voisins présents, serviables et très agréables. Notre intégration à la vie de la commune nous a été grandement facilitée, par l'ouverture des habitants, le dynamisme de l'équipe municipale et des associations. Nous avons donc eu l'opportunité de partici-

per à des moments festifs organisés, riches de rencontres diverses et de convivialité.

Mais aussi, qu'est ce qui vous manque ici et comment selon vous y remédier ?

En venant à Echandelys nous savions que nous allions perdre des aspects pratiques de proximité que nous avons à Perrier. Mais les avantages d'une vie à la campagne ont largement pris le dessus et la présence du Relais de la Fontaine et de l'épicerie de Condat-les-Montboissier compensent un peu. Très sensibles à notre environnement de vie, nous apprécions et soutenons les actions visant à embellir le village, tout en essayant d'y contribuer. Nous souhaitons que les projets de rénovation se concrétisent et que les initiatives prises l'année dernière pour le fleurissement du village continuent. Pour augmenter l'attractivité du village, mettre en place des balisages pour des randonnées pédestres et VTT comme l'ont déjà fait d'autres communes (Aix la Fayette par exemple). Et pour finir et en clin d'œil, je dirais bien de retirer tous les gros bacs de poubelles qui ornent le village pour les remplacer par des poubelles individuelles ; (J'ai connu un maire en Alsace qui disait que "la qualité de vie de chacun doit être un bien commun").

L'histoire des maisons du Bourg

La maison Laroche

Le café- restaurant situé au 8, Place de la fontaine appartenait jusqu'à la fin des années 40 à la famille VERNIERE. La gérance du commerce était tenue par la famille ISSERTY : Madame tenait le café-restaurant, Monsieur exerçait la profession de plâtrier-peintre.

En 1951, cette maison a été achetée par Monsieur et Madame LAROCHE. Germaine LAROCHE s'occupait du café-restaurant, de la location des chambres

et des meublés. Pierre LAROCHE, son époux, a poursuivi son activité d'artisan maçon jusqu'en 1975.

De 1952 à 1973, un notaire et un médecin y tenaient permanence une demi-journée par semaine :

- Le mercredi matin, maîtres QUIQUANDON et GRENIER DE MONNER, notaires à Saint Germain l'Herm s'y sont succédé.

- Le jeudi matin, après le départ du docteur BESSET habitant le Bourg, est arrivé le docteur CHANET du Vernet-la Varenne puis le docteur MERY de Fournols.

Le café-restaurant a fermé définitivement en 1973.

Témoignage rapporté par Jean-Claude LAROCHE, fils de Germaine et Pierre



Cette maison est aujourd'hui occupée par M. et Mme DESAUTELS Jacques et leur fille

Offre d'emploi

Chacun d'entre vous a bien évidemment remarqué les manques occasionnés par l'absence de Marcel DUTOUR, notre employé communal et plus encore en cette période pluvieuse où l'herbe en a profité pour envahir nos espaces publics. Chacun d'entre vous a fait preuve de compréhension et s'est satisfait du travail de Pierrot FAURE et Jean-Pierre RECOQUE qui ont fait preuve d'une grande disponibilité pour assurer l'urgence.

Nous savons aujourd'hui, que même si son état de santé s'est amélioré, Marcel DUTOUR ne pourra reprendre qu'à mi-temps.

C'est pourquoi, nous lançons une campagne de recrutement d'un agent technique polyvalent à mi-temps pour le seconder.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Contact : secrétariat de mairie 04 73 72 10 67 ou sur le site emploi-territorial.fr

Le tri

Le centre de collecte des déchets nous signale qu'encore trop de déchets ne sont pas triés cela engendre un surcoût pour chaque habitant. **Or, le tri des emballages est obligatoire pour tous**, et le nouveau règlement de collecte en vigueur depuis 2021 prévoit des **sanctions financières**, pouvant aller de 35 € à 450 €, en fonction du degré de l'infraction.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le compostage des biodéchets va devenir obligatoire. Plus aucun reste ou préparation de repas ne

pourra être jeté dans les bacs à ordures ménagères.

Trier les déchets permet de :

- **Protéger l'environnement** : trier les déchets c'est éviter leur enfouissement ou leur incinération, et les impacts environnementaux associés. C'est aussi les valoriser, en les transformant en nouvelles matières et en économisant ainsi les ressources naturelles.

- **Faire des économies** : trier les emballages sur notre territoire coûte six fois moins cher

que de les jeter dans le bac à ordures ménagères.

- **Créer de l'emploi** : le secteur de la gestion des déchets a vu ses emplois augmenter du fait du développement des activités de récupération et de recyclage. Selon le bilan national du recyclage de l'ADEME, en 2017, la collecte et la préparation des matériaux représentent 28 000 emplois, pour un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros

Les brèves



Relevé des compteurs d'eau

Le SIAEP nous informe que le relevé des compteurs d'eau en cours sur la commune et sera effectué par M. Mathieu GARON

CLIC (de Saint Germain l'Herm) pour vous accompagner dans vos démarches

Permanences délocalisées gratuites et sans rendez-vous par les travailleurs sociaux le 1er lundi du mois (Office du tourisme) de 9H00 à 12H00

Infos supplémentaires: Clic Livradois-Forez 36, Bd Henri IV, 63600 Ambert 0473829667

Sous la place, un cimetière !!

Je sais que le chantier de fouilles archéologiques qui s'est déployé récemment sur la Place de la fontaine a suscité étonnements et questionnements.

La parution de ce bulletin me donne donc l'occasion de faire le point sur cet épisode inédit.

Dès les premières intentions d'entreprendre des travaux d'aménagement de la place, étaient alertés les services de l'Etat.

Le service régional de l'archéologie, nous informait le 30 mars 2022, qu'en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné et l'impact des travaux projetés, ceux-ci étaient susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique enfoui.

En effet, aux abords de l'église, construction moderne qui a remplacé une église plus ancienne et un

prieuré, un cimetière clos est mentionné dans un texte évoquant une visite épiscopale en 1703 (Manry 1988, p.180).

Des vestiges liés aux états médiévaux et modernes de l'église et du prieuré sont possiblement encore enfouis (fondations, niveaux de démolition).

Dans ce contexte, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), a donc été mandaté pour réaliser un diagnostic d'archéologie de la zone concernée.

Ce diagnostic qui s'est déroulé les 16 et 17 mai derniers, visait notamment à caractériser la nature, la chronologie des vestiges ainsi que

leur état de conservation et leur enfouissement, ainsi qu'à préciser la première occupation du site et son abandon.

Il donnera lieu à un rapport qui nous sera communiqué dans un délai de 3 mois environ.

En attendant ses conclusions qui nous en apprendront sûrement beaucoup plus, je vous livre ces 2 photos prises à l'aide de mon smartphone et qui témoignent de la présence de sépultures (taches brunes résultant de la décomposition des corps...).

Christian Heux



Billet d'humeur

Inacceptable

La tombe est un lieu sacré pour les familles qui viennent s'y recueillir et y trouver une forme de proximité avec leurs chers disparus. La tombe devrait être un lieu inviolable, à l'abri de toute profanation.

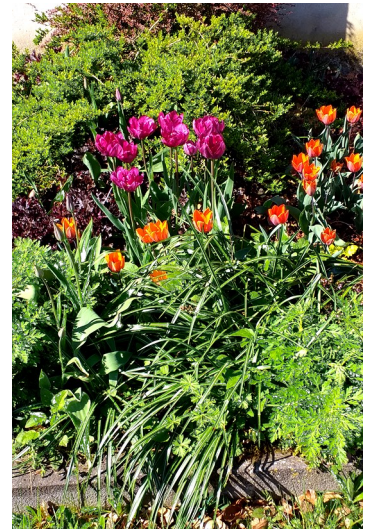
Et pourtant, on nous signale qu'il n'en est pas toujours ainsi au cimetière de notre commune.

Des bouquets arrachés ou emportés, des objets cassés ou dérobés, et autres intrusions inacceptables.

Que chacun d'entre nous attaché à ce lieu de souvenirs et de mémoire, soit attentif et en éveil à tout mouvement « suspect » et nous en prévienne aussitôt.

Nous comptons sur vous

Christian Heux



Agenda

A l'initiative de la mairie, une réunion rassemblant les représentants des différentes associations de la commune s'est tenue le 26 avril 2023 au Relais de la fontaine. Elle a permis d'échanger sur les nombreuses animations prévues cette année et de mettre au point un programme riche et varié.

18 juin : Fête de la musique au Relais-avec la participation de la chorale du Comité des fêtes- repas à midi et marché artisanal

Marchés tous les dimanches matins à partir du 18 juin et jusqu'au 03 septembre sur la Place de la fontaine

23 juin : ETJ au Relais

Courant juin : fête de l'école

02 juillet : course cyclo des copains dans la matinée, l'après-midi ETJ

14 juillet : pique-nique international à Deux Frères

21 juillet : ETJ au Relais

24 juillet : apéro concert au Relais

29 et 30 juillet : fête patronale – samedi concours de pétanque – danse Trad Auvergnate – dimanche messe, brocante – apéro offert par la municipalité Repas au Relais

06 et 18 août : ETJ

11 août : concert au Relais

13 août : repas des chasseurs (à confirmer)

03 septembre : ETJ à la salle des fêtes

15 septembre : ETJ

01 octobre : loto des Champs de Lys

08 octobre : ETJ

22 octobre : fête d'automne (la pomme sous toutes ses formes)



DEUXIEME TRIMESTRE 2023

PROGRAMMATION

04/06 Repas à thème : Fête des mères

12-16/06 Fermeture pour congés

18/06 Fête des pères et de la musique Jambon à la Broche

23/06 Soirée jeux avec ETJ

24/06 Apéro concert avec Pop and Co

21/07 Soirée jeux avec ETJ

29/07 Journée autour de la bourrée Auvergnate

30/07 Fête patronale repas convivial

11/08 Apéro concert avec Redwood

18/08 Soirée jeux avec ETJ



Pizzas tous les vendredis soir



Et toujours :

Coiffure sur RDV - Relais Poste

Plats préparés sur commandes, épiceries, conserves...

A compter du 19 juin jours de fermeture hebdomadaire

Lundi et mardi (au lieu du mardi et mercredi)



Informations au 04.63.33.23.78

Nous restons à votre écoute pour toutes demandes

Etat civil

- Décès :**
- le 23 décembre à Issoire de Jean Antoine VERDIER , né à Echandelys, à l'âge de 82 ans
 - le 13 février de Jean RECOQUE de Coupat, à l'âge de 85 ans
 - Le 17 février de Chantal DI DOMENICO épouse NOEL, à l'âge de 75 ans

ECHANDELYS
Salle des fêtes
Samedi 29 juillet 2023

STABAL
15h-18h

Initiation à la bourrée
suivie d'un bal
Participation 10 €
Stage et bal animés
par
Christian FRAPPA
et Cyril ROCHE
Réservation obligatoire
06 76 47 69 70
25 places maximum

**CONFERENCE
MOUVEMENTEE**
19h
Suivie d'un
repas Auvergnat au
Relais de la Fontaine
04 69 33 23 78
(sur réservation 15 €)



ECHANDELYS
Samedi 29 juillet 2023

**Concours de
pétanque**

A partir de 13h30

La Parade

Buvette
15 €
la doublette

Jambon
Minifour
Saint Nectaire
Nettoyeur haute pression
Un lot à chaque participant

Organisé par la Société de Chasse



ECHANDELYS
LE RELAIS DE LA FONTAINE
LES ASSOCIATIONS ET
LA MUNICIPALITE
PROPOSENT

MARCHE ARTISANAL DES 9H
ANIMATION MUSICALE
SCENE ET MICRO OUVERT
RECITAL DE LA CHORALE
JEUX
BAR ET SUCRERIES

REPAS 18 € (10€-12€ ANS)
ENTREE FRAICHEUR
JAMBON A LA BROCHE
POMME DE TERRE SAUTEE
FROMAGE
TARTE OU GLACE

**FETE DES PERES
FETE DE LA MUSIQUE**

JUN
18
2023

DIMANCHE
PLACE DE LA FONTAINE
RESERVATION
04 63 33 23 78



ECHANDELYS
Dimanche 30 juillet 2023

**23ème
Vide Greniers**

A partir de 7H
Centre bourg

Réservation
0473721067
Emplacement gratuit
Restauration
Buvette

Organisé par la municipalité



Ouverture du secrétariat au public :
Les lundis et jeudis de 9h à 12h
Permanences du maire :
Les lundis et jeudis de 10h à 12h
et le samedi matin sur rendez-vous



Mairie
Le bourg
63980 Echandelys
Tel : 04 73 72 10 67
Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Directeur de publication: Christian Heux
Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Yvette Renaudias
Parution : 3 fois par an
Diffusion gratuite sur la commune

IPNS